

**Zeitschrift:** Suisse magazine = Swiss magazine  
**Herausgeber:** Suisse magazine  
**Band:** - (2003)  
**Heft:** 163-164

**Rubrik:** Nouvelles fédérales

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Nouvelles fédérales

## RÉFÉRENDUMS



● Un comité bourgeois lance un référendum contre la réforme de la protection civile, un projet sous toit depuis le mois d'octobre. Selon les référendaires, la nouvelle loi ne tient pas compte de l'évolution internationale et notamment du fait que la Suisse n'est pas à l'abri des guerres.

● L'Association suisse des locataires (ASLOCA) lance un référendum contre la révision du droit de bail. Motif : cette révision partielle adoptée mi-décembre par les Chambres équivaut à un démantèlement de la protection des locataires contre les loyers abusifs.

## VOTATIONS

● Le peuple devrait se prononcer le 18 mai sur un système de primes d'assurance maladie en fonction du revenu et de la fortune. Le National a refusé de prolonger le délai pour soumettre au vote l'initiative socialiste "la santé à un prix abordable". Outre l'abandon du système de primes individuelles, l'initiative propose de recourir, parallèlement aux cotisations, à la TVA pour financer l'assurance maladie. Elle souhaite aussi renforcer le rôle de la

Confédération dans la lutte pour la maîtrise des coûts de la santé en lui transférant une série de compétences relevant actuellement des cantons.

## DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION

● Le service civil restera réservé aux seuls objecteurs ayant rendu vraisemblable l'existence d'un véritable conflit de conscience. De justesse, par 86 voix contre 82, le Conseil national a refusé de substituer à ce critère de sélection la preuve par l'acte.

## OBJECTEURS : LA PREUVE PAR L'ACTE ???



## CHANGEMENT DE L'ASSURANCE MALADIE ?



● Le Conseil national a adopté le programme d'armement 2002. Avec 674 millions de francs d'investissements, il est le moins cher depuis une quinzaine d'années. Le National a notamment reporté l'achat d'une nouvelle série de chars de grenadiers.

● Services secrets. Par 23 voix contre 15, le Conseil des États a refusé d'élaborer un catalogue des délits nécessitant le recours aux agents infiltrés dans la loi sur l'investigation secrète. Il a en outre maintenu deux autres divergences avec le National. Il veut protéger l'agent infiltré et son contact en cas d'infraction et pouvoir libérer l'agent infiltré de toute peine en cas d'infraction commise lors de l'enquête.

● Le Département de la défense juge encourageant le bilan de sa campagne de recrutement : 2 073 personnes ont manifesté leur intérêt pour une profession dans l'armée en 2002, et 250 d'entre elles ont été engagées, 220 en tant que militaires contractuels, 28 en tant que militaires de carrière.

● La Suisse devrait verser 17 millions de francs sur cinq ans pour aider à la destruction des armes chimiques. Par 144 voix contre 3, le National a approuvé ce crédit-cadre, sur lequel le Conseil des États doit encore se prononcer.

● Un système de recrutement affi-

né entre en vigueur. Objectif : déceler plus tôt les personnes inaptes au service et abaisser ainsi le nombre des recrues renvoyées chez elles en cours d'école. Jusqu'ici, le recrutement durait une journée, précédée d'une soirée d'information facultative. Désormais, une journée complète d'information est obligatoire à 18 ans, suivie, un an plus tard, de trois jours de tests effectués dans sept centres. Les capacités des conscrits font l'objet d'une analyse plus approfondie que par le passé. En moyenne, 20 % des jeunes militaires sont renvoyés des écoles de recrues pour leur inaptitude.

## PATROUILLE SUISSE : BIENTÔT LA VOLTIGE SANS AVION !!!



● D'ici à 2010, la flotte des avions des Forces aériennes aura changé de visage. Objectif : faire des économies tout en assurant la mission des Forces aériennes. Des 85 Tiger F-5, seuls 54 resteront en service jusqu'en 2010. Les 20 exemplaires des Mirage III seront eux, progressivement retirés avant la fin de cette année. Quant à la Patrouille suisse (évoluant sur Tiger F-5), elle continuera sa mission de façon différente : davantage de présentations au grand public. Reste que la question se pose : qu'advient-il de la patrouille après 2010, et quel type d'appareils pourrait-elle utiliser ?

## TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

● Le marché du transport des colis sera totalement libéralisé en 2004. Pour le courrier, le monopole de la Poste sera ramené à une limite de 100 grammes en 2006. Après le National, le Conseil des États a approuvé la voie médiane prônée par le Conseil fédéral.

● Grande première en Suisse : un timbre postal va comprendre une inscription en braille. Le timbre spécial à 70 centimes doit sortir le 6 mars. Son but est de sensibiliser les voyants aux problèmes des handicapés de la vue, mais aussi de fêter le centenaire de l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBA) et de la Bibliothèque suisse pour aveugles et malvoyants (SBS). Rappelons que la Poste achemine gratuitement le courrier des aveugles depuis 1905. Une pratique qui depuis, s'est imposée un peu partout...

● Par 94 voix contre 83 et 7 abstentions, le Conseil national a accepté le contre-projet à l'initiative Avanti. Le débat a été marqué par un net clivage. Pour les bourgeois, il faut désengorger les routes surchargées, ne pas pénaliser le transport individuel ni la liberté de déplacement. Pour le PS et les Verts, il faut au contraire soutenir le rail pour résoudre les problèmes de trafic et pour répondre aux exigences du développement durable. Le camp rose-vert s'est notamment insurgé en vain contre le fait que le contre-projet, en prévoyant un deuxième tube au Gothard, crée une exception à la protection des Alpes inscrite depuis 1994 dans la Constitution et qui interdit la construction d'un nouveau tunnel. Par 95 voix contre 85, cette exception a passé la rampe. Le Conseil

des États doit encore se prononcer.

● La Suisse, l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas ont signé une convention pour améliorer le transport du fret entre la mer du Nord et la Méditerranée, à court, moyen et long terme (de cette année à 2015). Les quatre États se sont ainsi engagés à permettre par exemple aux mécaniciens et aux locomotives des autres États signataires de circuler sur leur sol, à simplifier leurs formalités douanières et à supprimer les goulots d'étranglement. Bien que concurrentes, les entreprises ferroviaires s'engagent à faciliter le passage des frontières, notamment en utilisant des locomotives multicourants. Un matériel d'ores et déjà commandé par les CFF pour le trafic vers l'Italie.

## AGRICULTURE

● Le Conseil des États n'a suivi que partiellement le gouvernement dans sa volonté de poursuivre la réforme de la politique agricole. Il a dit oui à l'abandon du contingentement laitier, mais il a refusé de toucher au système d'importation de la viande. Principale modification, le contingentement laitier, introduit en 1977 pour maîtriser la production, devrait être supprimé dès 2009, voire 2006 pour les exploitations biologiques ou de montagne. Par 19 voix contre 14, la Chambre des cantons a suivi le Conseil fédéral qui aurait cependant préféré aller plus vite de deux ans. En matière de viande, le Conseil des États, par 26 voix contre 13, a opté pour le statu quo. Les importateurs, grands distributeurs avant tout, pourront continuer d'importer comme ils le souhaitent. Leurs parts de contingentement tarifaire seront attribuées en fonction

du nombre d'animaux indigènes abattus. Ces derniers représentent quelque 95 % de la viande consommée en Suisse. La politique agricole 2007 passe maintenant au Conseil national.

● L'Office fédéral de l'environnement (OFEFP) a donné son feu vert à la demande de dissémination expérimentale de blé transgénique de l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), mais impose une série de mesures de précaution : clôtures, filets imperméables au pollen, distances d'isolation, surveillance des parcelles d'essai pendant et après la dissémination, analyses des sols, enquêtes sur les risques de transfert de gènes et de dissémination du pollen. Le suivi sera assuré en étroite collaboration avec le Département des déchets, de l'eau, de l'énergie et de l'air (AWEL) de Zurich. En novembre 2001, le feu vert avait été refusé par l'OFEFP qui estimait qu'il n'était pas possible d'exclure avec certitude tout risque pour la sécurité biologique, au vu des connaissances actuelles. L'Institut de biologie végétale de l'EPFZ prévoit de planter 8 m<sup>2</sup> de blé transgénique contenant la protéine KP4 sur une surface d'essai de 90 m<sup>2</sup>. Cet essai aurait pour

objectif de vérifier en plein champ la résistance de ce blé au champignon de la carie du blé.

## BNS

● Le bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) a fondu de près de moitié à 2,2 milliards de francs en 2002, principalement en raison de la faiblesse du dollar. Confédération et cantons toucheront toutefois leurs 2,5 milliards, grâce aux réserves. Dans le détail, les 2,2 milliards de bénéfice proviennent pour 1,5 milliard de francs de la nouvelle évaluation de l'or et des opérations sur or. Le résultat des placements en monnaies étrangères n'apporte en revanche que 200 millions de francs, contre 2,4 milliards en 2002.

## INTÉRIEUR

● Le Conseil fédéral a délivré son message sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pour la période 2004 à 2007. Les moyens devraient augmenter de 6 % par an en moyenne. Les subsides se monteront au pis à 16,8 milliards de francs en 2007, au mieux à 17,3 milliards de francs. Ce budget global couvre les Écoles polytech- ▶



# Nouvelles fédérales

▷ niques (EPF), les subventions aux Universités et le Fonds national de la recherche scientifique (FNRS), mais aussi les subsides pour la formation professionnelle.

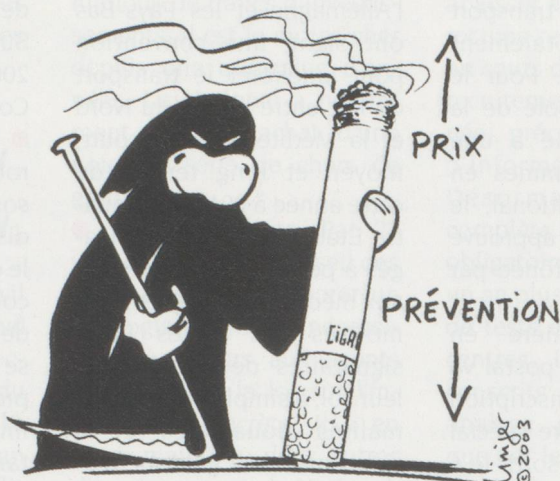
## DÉCISIONS

- Le Conseil national a tenu explicitement à accorder une aide financière transitoire aux élus de moins de 65 ans quittant le Parlement sans un revenu équivalant aux indemnités qu'ils percevaient. Le Conseil des États ne souhaitait aider que les députés se trouvant dans l'indigence pendant leur mandat ou durant l'année qui suit la fin de leur mandat.
- Le Conseil national a accepté, par 125 voix sans opposition, le budget 2003 de la Régie fédérale des alcools. Celui-ci prévoit un bénéfice net de 245,5 millions de francs.
- Pas question de chambouler le système de financement de l'assurance maladie. Le Conseil des États a refusé, par 32 voix contre 5, l'initiative du PS " La santé à un prix abordable ". Elle exigeait un changement fondamental du système d'assurance maladie. Les besoins auraient été couverts pour moitié par

3 % de TVA supplémentaire et pour l'autre moitié, par les cotisations des assurés en fonction de leur revenu et de leur fortune réelle.

- Le Conseil fédéral a chargé le conseiller fédéral Moritz Leuenberger de mener un entretien exploratoire avec l'Allemagne sur le contenu de l'accord aérien passé avec ce pays.
- Le Conseil fédéral a mis en consultation l'ordonnance sur l'assurance chômage obligatoire jusqu'au 3 mars. Le texte fixe à au moins 5 % le taux de chômage permettant aux cantons de demander que la durée d'indemnisation soit prolongée de 120 jours durant un semestre. Il a en outre approuvé les comptes 2001 de l'institution. Le fonds de compensation a bouclé sur un bénéfice de 3,44 milliards de francs. Le nombre annuel de chômeurs s'est établi à 67 197, soit un taux moyen de 1,9 %. En moyenne, 130 000 chômeurs sont attendus pour cette année.
- Le Conseil fédéral a approuvé un accord avec la France pour la création d'une zone transfrontalière d'entraînement pour les combats aériens, comprise entre Payerne et Dijon. Les vols

## DRÔLE DE CONJONCTURE POUR LE TABAC !



entre les deux pays auront exclusivement lieu après entente entre les deux forces aériennes. Seuls des avions non armés seront engagés dans les exercices communs.

- Le Conseil fédéral a décidé de verser au titre de la collaboration économique au développement 200 000 francs par an au Centre consultatif sur la législation de l'OMC, créé en 2001 à Genève. Cette organisation internationale indépendante apporte une assistance juridique aux pays en développement engagés dans une procédure de règlement des différends au sein de l'OMC.

- Le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance concernant le moratoire de trois ans sur l'ouverture de nouveaux cabinets médicaux en Suisse. Le nombre maximal de médecins autorisés à pratiquer à charge de l'assurance maladie a été revu légèrement à la hausse, notamment en Suisse romande.

- Le Conseil des États a donné au Conseil fédéral la compétence d'augmenter le prix des cigarettes de 50 % sans en référer au Parlement. Il n'a pas suivi le National, qui voulait agrandir la marge de manœuvre du gouvernement à 80 %. Il a également refusé de créer un fonds de

prévention contre le tabagisme, comme le propose le National.

## TRIBUNAL FÉDÉRAL

- Le Tribunal fédéral donne son feu vert à l'entraide judiciaire réclamée par les États-Unis contre une fondation soupçonnée de soutenir Al-Qaïda et d'autres réseaux

terroristes qui a reçu, en 2001, près de 1,4 million de dollars d'un compte ouvert à l'UBS. Basée à Chicago, la Benevolence International Foundation (BIF) est dans le collimateur des autorités américaines qui avaient fermé ses bureaux en décembre 2001, mais est également visée par des plaintes des familles des victimes des attentats du 11 septembre. Malgré le feu vert du Tribunal fédéral, la transmission aux États-Unis des documents bancaires reste bloquée, un ultime recours de droit administratif étant pendant.

- Au sens de la loi, seules des personnes qui ont subi une atteinte directe dans leur intégrité corporelle, sexuelle ou psychique sont considérées comme des victimes et peuvent se porter plaignantes. C'est la définition invoquée par le Tribunal fédéral pour débouter deux plaignants qui avaient porté plainte contre les représentants d'associations turques pour négation du génocide arménien.

**HENRIETTE GERMAIN-NICOLET**

**N.B. Les francs mentionnés sont des francs suisses.**

*Une question sur votre abonnement,  
un numéro perdu, une offre promotionnelle,  
votre réabonnement,  
un changement d'adresse :*

**Service abonnements de**



**DIP - 18-24, quai de la Marne  
75164 PARIS Cedex 19  
Tél. : +33 (0)1 44 84 85 00  
Fax : +33 (0)1 42 00 56 92**